

milliard

Un milliard
pour la transition
juste.

Masterclass

Partage de la valeur :

**Le Steward Ownership ou la
propriété responsable**

08/04/2026

Animateur.rice.s



Maxence VERET

**Responsable financement et partenariats
au sein de l'opération Milliard**



Sarah BAGLAND

Entrepreneure
*Co-pilote du groupe
"Épargnants et Financeurs"
au sein de l'opération Milliard*

À propos de l'opération Milliard

Nous sommes une force civile d'action pour la transition juste. Notre objectif est de réunir **un milliard d'euros** pour financer les organisations qui sont porteuses **d'innovation sociale, écologique et démocratique** sur tous les territoires.

L'opération Milliard mobilise le pouvoir citoyen pour **créer les conditions d'accès** à des moyens financiers suffisants, afin de prouver qu'une autre façon de faire l'économie est possible.

Créée en 2024, **l'opération Milliard** est une association de loi 1901 qui a pour objectifs de :

- 1) **Rassembler** toujours plus de sympathisants de la transition juste pour **construire collectivement de nouveaux modes de financement** et définir leurs thèses d'investissement et les modes opératoires ;
- 2) **Réunir** un milliard d'euros pour financer les organisations qui sont porteuses sur tous les territoires d'innovations sociales, démocratiques et écologiques **et leur permettre d'étendre leurs actions** ;
- 3) **Constituer** une force d'influence pour transformer durablement les pratiques de financement des institutions financières afin de les mettre au service de modèles économiques compatibles avec la résorption des crises écologiques et l'aspiration de chacun.e à vivre une vie digne et heureuse.

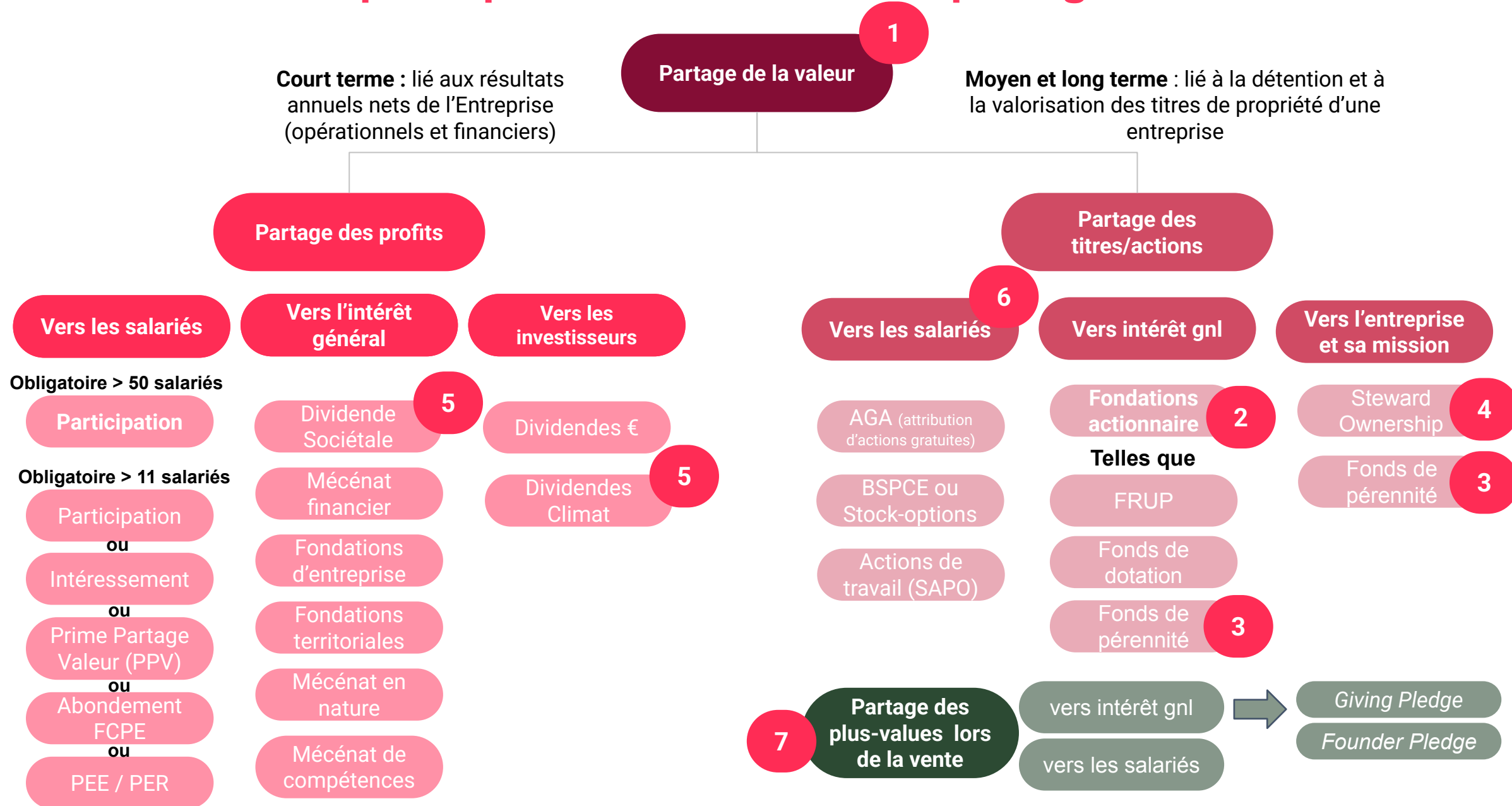
CYCLE de masterclass dédié au “partage de la valeur”

Quels mécanismes permettent à des structures à but lucratif, entreprises comme fonds d'investissement, de redistribuer la valeur qu'elles créent et d'en faire bénéficier un collectif plus large ?

Masterclass #4 - Steward Ownership



Panorama des principaux mécanismes de partage de la valeur



Intervenant



Valerian FAUVEL

Entrepreneur et cofondateur
de Jumanji Studio



jumanji

studio



Faire émerger le Steward-Ownership en France

“Plus que la conception de produits ou de services spécifiques, ce qui compte le plus, c’est le design profond de l’organisation elle-même.”

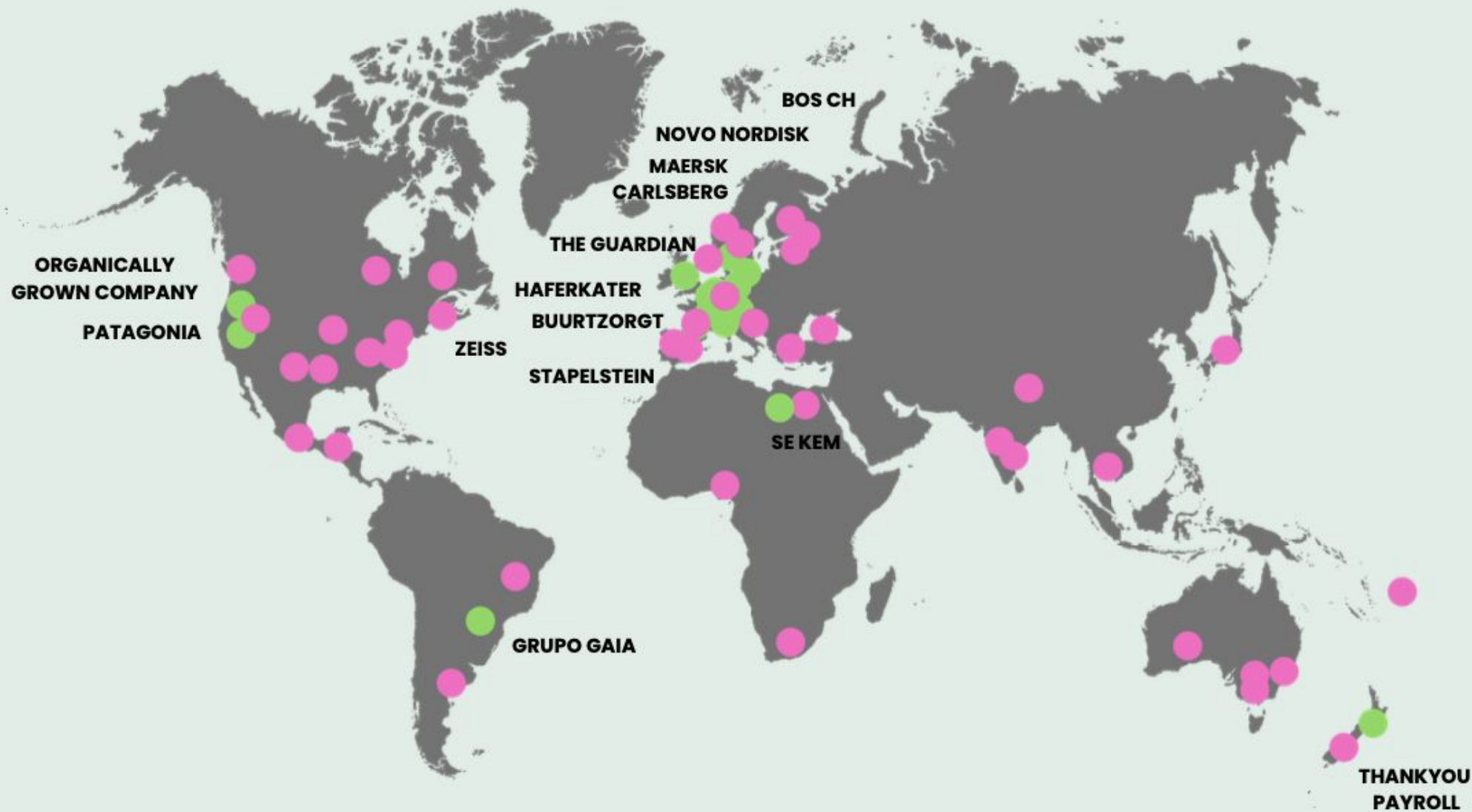
**Kate Raworth
(Doughnut economics)**



À propos du Steward-ownership

Entreprises Steward-Owned

- 2000+ Entreprises au niveau mondial
- Intérêt mondial croissant





PURPOSE®



- rencontre avec quatre entreprises Allemandes en Steward Ownership

Pourquoi le Steward Ownership ?

Dans un monde où l'entreprise veut jouer un rôle :

de préservation des **limites planétaires**
de **justice sociale**,
(l'"impact"?)

La question de la **gouvernance des entreprises** devient centrale :

Qui décide ?

Dans l'intérêt de qui ou quoi sont prises ces décisions ?

Que devient la valeur créée ?

Le point de friction

Tant que **le pouvoir est lié au capital** et que l'on permet au capital de viser une extraction maximale, les décisions resteront orientées vers le court terme.

Le steward-ownership (ou “propriété responsable”) propose une

alternative structurelle

au modèle classique largement dominé par une logique
d'extraction financière.

Il ne s'agit pas d'un statut juridique unique, mais d'

**un cadre fondé sur
deux piliers structurants**

inscrits juridiquement dans la propriété de l'entreprise.

Les deux principes clés

Le Steward-ownership garantit juridiquement deux principes



1. L'indépendance au capital

Le contrôle de l'entreprise ne peut être spéculé.

- il est détenu par des stewards engagés, et non par des propriétaires absents.
- Les droits de vote ne sont ni vendus ni hérités, mais transmis à des personnes compétentes, garantes de la raison d'être de l'entreprise.



2. Le profit sert la raison d'être

Les profits de l'entreprise ne sont pas détournés à des fins purement privées, mais réinvestis, partagés avec les parties prenantes ou reversés à des œuvres caritatives.

Ce modèle garantit que les entreprises privilégient leur raison d'être au profit pur.

1. Indépendance des décisions par rapport au capital



1) Indépendance des décisions par rapport au capital

Le pouvoir de décision est mis dans les mains d'individus **actifs dans l'entreprise et responsables de sa mission**: les stewards (ou "gardiens").

Concrètement :

- Les droits de vote sont détenus par des personnes qui dirigent l'entreprise, et largement libres de conflits financiers.
- Les investisseurs financiers (ou les héritiers des droits de vote dans un cas de transmission) ne contrôlent donc pas les décisions stratégiques.
- L'entreprise ne peut pas être vendue au plus offrant, ou orientée uniquement en fonction d'intérêts financiers externes.

L'entreprise reste indépendante ("**self-determined**" en anglais). Elle est gouvernée par celles et ceux qui en portent la responsabilité, avec la mission en objectif premier, pas la valorisation boursière.



Important : ce n'est PAS nécessairement une gouvernance partagée ou décentralisée

2. L'utilisation non-extractive des profits



2) L'utilisation non-extractive des profits

Dans le modèle classique, la maximisation du rendement des actionnaires devient souvent un objectif central.

En steward-ownership :

- Les profits servent en priorité à renforcer l'entreprise et sa mission, et donc sont réinvestis.
- Ils sont réinvestis dans l'entreprise, mais aussi parfois donnés à des associations qui oeuvrent autour de cette mission (e.g. Ecosia qui réinvestit 2millions d'€ par mois dans la reforestation).
- Les actionnaires et investisseurs ont droit à une rémunération, limitée.
- Les dividendes sont une conséquence du succès pérenne de l'entreprise pas un objectif en soi.

La limitation de la rémunération des actionnaires est atteinte :

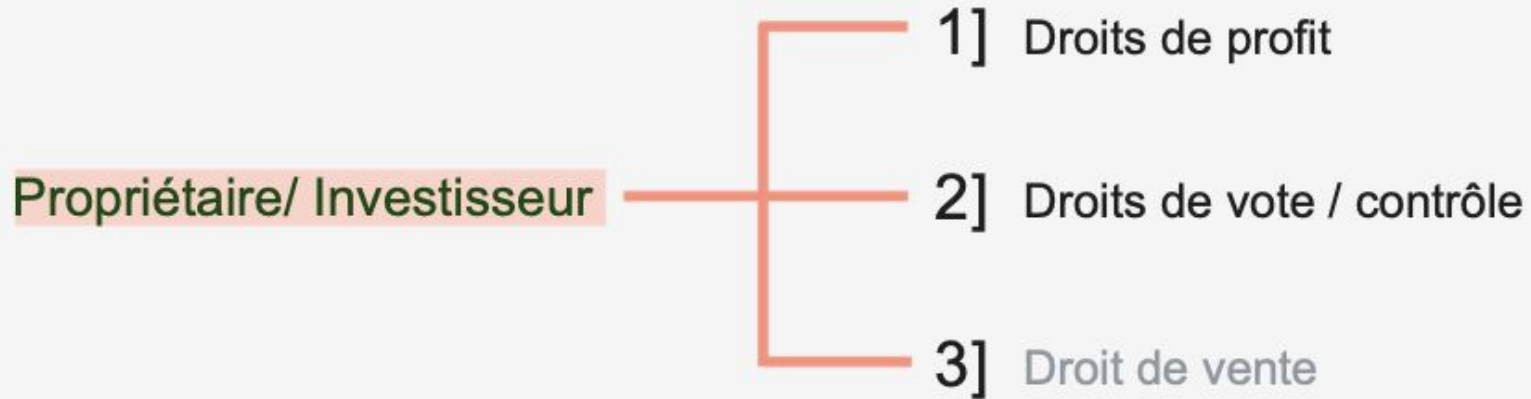
- Soit en limitant fortement la part des droits financiers transmise aux héritiers (e.g. au moment de la transmission de BOSCH).
- Soit, comme le plus souvent dans des cas récents, en limitant de manière absolue l'enrichissement des actionnaires fondateurs.



Important : ce n'est PAS une structure qui limite la profitabilité. Elle encadre leur utilisation.

Mise en oeuvre

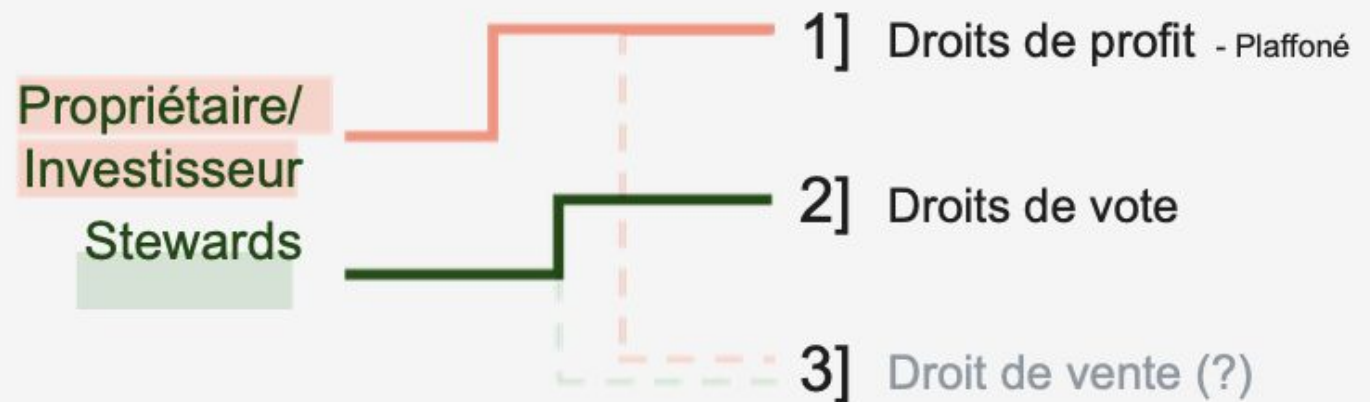
Propriété classique



Redistribution des droits



Steward ownership



Le modèle peut s'appliquer :

- ★ à la création de l'entreprise,
- ★ lors d'une levée de fonds,
- ★ dans un contexte de transmission,
- ★ ou lors d'une restructuration de l'actionnariat.

Un nouveau paradigme

Le steward-ownership modifie les incitations financières à la racine.

Il crée les conditions pour :

- ★ des décisions de **long terme**,
- ★ une meilleure **cohérence** entre mission d'entreprise et décisions des dirigeants
- ★ une stabilité **indépendante** des cycles spéculatifs,
- ★ une **utilisation des profits** au service du développement long terme de l'entreprise autour de sa mission.
- ★ Sans oublier les actionnaires qui reçoivent une **rémunération équitable**.



Contexte Macro : pertinent quand on parle de souveraineté (tech ou autre)

Un nouveau paradigme

La perspective de l'investisseur

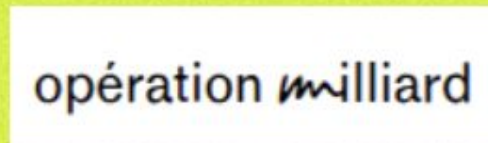
	Classique	Steward-ownership
1 Gouvernance	Argent = Contrôle	Compétence = Contrôle
2 Liquidité	Vente / IPO	Rachat structuré de l'investissement
3 Rendement	Non plafonné	Risque ajusté-plafonné

Réflexion

Combien est ~~possible~~?
assez ?

Le mouvement

Accélérer le Steward Ownership en France



Des ressources à partager

ICI



jumanji
studio

Merci pour votre participation !

QUESTIONS/RÉPONSES

Suite du cycle de masterclass “Partage de la valeur”

Masterclass #5 : partage de la valeur via les dividendes alternatifs (sociétal et climat)

Mardi 5 mai 2026 / 18h-19h ([inscription ici](#) et sur le site de l'opération Milliard)

- Crédit Mutuel, Laurent Berger
- Climate Dividende, Laura Beaulier

Masterclass #6 : partage de la valeur via l'actionnariat salarié - en cours

Masterclass #7 : partage de la valeur lors de l'exit - en cours

Rejoignez-nous !



Adhérez à l'opération Milliard



Suivez-nous sur LinkedIn

